

SUD

SYNDICAT PTT
d'Ille et Vilaine
16 rue des Frères Moine
BP 90267
35202 RENNES Cédex 02

Mail : sudptt35@wanadoo.fr
Fax : 02 99 53 77 51
Tel : 02 99 50 51 51

Communiqué

16 mars : 67 jours de grève

Et...toujours pas de négociation !

Par courrier en date du 14 mars 2018, le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine demandait une « rencontre sociale » à la direction de La Poste qui avait pour but de renouer le dialogue social et de demander les intentions de La Poste en application du jugement du 13 mars 2018.

Rupture des « rencontres sociales » :

Par courrier en date du 15 mars 2018, 17h 20 (voir pièce jointe courrier de la directrice de la DSCC), la direction décrète que le conflit est terminé depuis le 5 mars 2018 et qu'un protocole de fin de conflit a été fait unilatéralement et qu'il n'y a plus lieu de se rencontrer !!

Dans le dernier paragraphe du même courrier, la directrice de la DSCC redescend de la lune sur terre pour concéder que la grève continue et que le courrier est bloqué !!

Il est donc clair, et ceci depuis le 9 janvier, que la direction de La Poste n'a aucune intention de négocier sérieusement. La direction de La Poste a joué sur l'essoufflement du conflit et sur l'étranglement financier des facteurs. Elle s'est lourdement trompée.

Suspension ou non de la réorganisation de Rennes Crimée ?

Le jugement en TGI du 13 mars fait droit à la contestation et aux interrogations du CHS-CT appuyé par le syndicat SUD concernant le manque de justification des dirigeants de La Poste pour supprimer 6 positions de travail (sur 28) à Rennes Crimée. Le jugement du TGI fait droit à la contestation et aux interrogations du CHS-CT appuyé par le syndicat SUD-PTT, concernant l'organisation du travail en « méridienne » ou en « sacoche ». En effet, le CHS-CT se fondait déjà sur les conclusions du rapport de l'expertise qu'il avait diligencé pour considérer que cela dégradait considérablement les conditions de travail.

Le jugement qui n'a pas explicitement suspendu la réorganisation litigieuse, ordonne une nouvelle expertise pour que La direction de La Poste s'explique sous 4 mois...

En toute logique et attendant les conclusions de cette nouvelle expertise, l'intelligence aurait voulu que la direction annonce la suspension des réorganisations. Ce n'est pas le cas. Le courrier précité et le communiqué de la direction de La Poste paru dans Ouest France du 15 mars indique que celle-ci entend poursuivre la mise en œuvre de son projet.

En conséquence, la direction ne peut s'étonner que le mouvement de grève se poursuive !

Aujourd'hui 16 mars, la grève qui touchait depuis le début de la semaine les bureaux de Rennes Crimée, Rennes Colombier, Rennes Legast, Noyal sur Vilaine, Janzé s'est étendue à Liffré et à Fougères... Aujourd'hui 16 mars plus de 80 facteurs manifestent à Fougères.

D'autre part, depuis le lundi 12 mars, des mouvements de grève sur les mêmes revendications touchent fortement la Gironde et le Calvados.

Face à l'absence de tout dialogue social, le syndicat SUD-PTT D'Ille et Vilaine appelle à une grève massive le mardi 20 mars en Ille et Vilaine (rassemblement 10h30) et fait un appel national à l'élargissement du conflit à d'autres départements

Rennes le 16 mars 2018

